

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : ATF Multi-véhicule Performance Plus

Code du produit: 24XMVNR

1.2 Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Liquide pour transmission automatique

Restrictions d'utilisation : Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Fabricant

Safety-Kleen Systems, Inc.

42 Longwater Drive

Norwell, MA 02061-9149

1 800 669-5740

www.safety-kleen.com

Fabricant

Safety-Kleen systems, Inc.

42 Longwater Drive

Norwell, MA 02061-9149

1 800 669-5740

www.safety-kleen.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1 800 468-1760

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH – Can., É.-U.

Cancérogénicité, catégorie 1B

H350

Toxicité de la reproduction, Catégorie 2

H361

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH – Can., É.-U.

Pictogrammes de danger (SGH – Can., É.-U.) :



GHS08

Mention d'avertissement (SGH – Can., É.-U.) : Danger

Mentions de danger (SGH – Can., É.-U.)

: H350 – Peut provoquer le cancer.

H361 – Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître (voie orale).

Mentions de mise en garde (SGH – Can., É.-U.)

: P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mises en garde de sécurité.

P280 – Porter un dispositif de protection des yeux, des vêtements de protection et des gants protecteurs.

P308+P313 – En cas d'exposition ou d'inquiétudes, consulter un professionnel de la santé.

P405 – Garder le contenant sous clé.

P501 – Éliminer le contenu et/ou le récipient dans un point de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

2.3 Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Si ce produit est utilisé dans des processus chimiques imprévisibles et n'est pas utilisé comme prévu ou raisonnablement, les dangers énumérés à la section 2.3 ne peuvent pas couvrir toutes les compositions chimiques. Par conséquent, une analyse des risques liés au procédé (ARP) ou une autre évaluation des risques pour des utilisations finales spécifiques supplémentaires doit être effectuée pour s'assurer que les risques sont bien compris et que des mesures de sécurité adéquates sont en place

ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

2.4. Autres risques

L'exposition peut aggraver les conditions préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires. La matière déversée peut présenter un risque de glissade

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH – Can., É.-U.)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur de produit	% *	Classification SGH des ingrédients
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées	Huiles lubrifiantes (pétrole), usées, hydrotraitées/Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une huile lubrifiante usée avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme des C15-50.)	(Numéro CAS) 64742-58-1	45 – 70	Tox. Asp. 1, H304
Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitée / Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitée (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de gazole sous vide léger et de gazole sous vide lourd avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur dans un procédé en deux étapes avec déparaffinage effectué entre les deux étapes. Il se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15-30 et produit une huile finie dont la viscosité est d'environ à 15 cSt à 40 °C. Il contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.)	(Numéro CAS) 72623-86-0	15 – 40	Carc. 1B, H350 Tox. Asp. 1, H304
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée	Huiles lubrifiantes (pétrole) C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée / Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée / Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de gazole léger sous vide, de gazole lourd sous vide et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur dans un procédé en deux étapes avec déparaffinage effectué entre les deux étapes. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est d'environ à 32 cSt à 40 °C. Il	(Numéro CAS) 72623-87-1	3 – 15	Carc. 1B, H350

ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

	contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.) / Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée			
Acide isooctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	Acide isostéarique, condensat de tétraéthylènepentamine / Produit de réaction, acide isooctadécanoïque avec tétraéthylènepentamine	(Numéro CAS) 68784-17-8	1 – 5	Aucune classification.
Ester alkylrique à longue chaîne thioalkylrique	-	(Numéro CAS) Secret commercial	0,1 – 1	Aucune classification.
Triazole de tolyle	1H-Benzotriazole, 4(ou 5)-méthyl-/1H-Benzotriazole, méthyl-/Méthyl-1H-benzotriazole/Tolyltriazole/1H-Benzotriazole, 4 (ou 5)-méthyl-/1H-Benzotriazole, 6(ou 7)-méthyl-/Tolyltriazole/1H-Benzotriazole, 4(ou 5)-méthyl-, sel de sodium/6(ou 7)-Méthyl-1H-benzotriazole/tolyltriazole	(Numéro CAS) 29385-43-1	0,1 – 1	Tox. aiguë 4 (voie orale), H302 Tox. aiguë 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Irritat. yeux 2B, H320 Reproduct. 2, H361 Aiguë aquatique 2, H401 Chronique aquatique 2, H411

Texte intégral des déclarations H : se reporter à la section 16

* La concentration réelle des ingrédients est retenue comme secret commercial conformément à la Réglementation sur les produits dangereux (HPR) DORS/2022-272 et 29 CFR 1910.1200. Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids/poids (p/p %) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en pourcentage de volume par volume (v/v %).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins

Généralités : Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, obtenir un avis médical (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : En cas de symptômes, se rendre à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si la difficulté respiratoire persiste.

Contact cutané : Éliminer les vêtements contaminés. Arroser la zone affectée d'eau pendant au moins 5 minutes. En cas d'exposition ou d'inquiétudes, consulter un professionnel de la santé.

Contact oculaire : Rincer les yeux soigneusement à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela ne présente aucune difficulté. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissement. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets majeurs, aigus et retardés

Généralités : Peut causer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître (voie orale).

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact cutané : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître (voie orale).

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition ou d'inquiétudes, obtenir des conseils et une attention médicale. Pour demander l'avis d'un médecin, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : MESURES CONTRE LES INCENDIES

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs adéquats : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant à l'alcool ou poudre chimique.

Agents extincteurs inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau fort. L'utilisation d'un jet d'eau fort peut répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence lors des incendies impliquant des produits chimiques.

Instructions aux pompiers : Utiliser un vaporisateur ou un brumisateur d'eau pour refroidir les contenants exposés.

Protection lors d'une lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

5.4. Référence aux autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, la vaporisation ou le brouillard. La matière déversée peut présenter un risque de glissade.

6.1.1 Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de sécurité : Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2 Pour le personnel des services d'urgence

Équipement de sécurité : Équiper l'équipe de nettoyage d'équipement de protection adéquate.

Mesures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit identifier la présence de substances dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et les réseaux d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les résidus en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement à l'aide d'un matériau inerte. Transférer le produit déversé dans un contenant approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence aux autres sections

Se reporter à la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et à la section 13 pour les précautions relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire

Précautions pour une manipulation sécuritaire : Se procurer les instructions particulières avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mises en garde de sécurité. Ne pas respirer le brouillard, la vaporisation ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains et les autres zones exposées au moyen d'un savon doux et d'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire ainsi que toute incompatibilité

Mesures techniques : Se conformer aux règlements applicables.

Conditions de rangement : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ranger dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'abri des rayons directs du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Ranger sous clé dans un endroit sécuritaire.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Alkalines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Liquide pour transmission automatique

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH : (REL), OSHA (PEL), or Canadian provincial Gouvernement.

ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Un équipement adéquat de lavage des yeux et du corps doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Veiller à ce que tous les réglementations nationales/locales soient respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection des voies respiratoires. Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.



Matériaux pour les vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène, ou lorsque les degrés d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

Autres informations : Ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de la manipulation de ce produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Rouge
Odeur	: Pétrole
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 95,6 °C (204,08 °F)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Gravité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau : insoluble
Coefficient de partage : n-octane/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 33 cSt à 40 °C (104 °F)

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (se reporter à la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses, y compris celles associées à des urgences prévisibles :

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

10.5. Matériaux incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Alkalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Information en matière d'effets toxicologiques – Produit

Voies d'exposition probables : Contact cutanée, oculaire, inhalation, voie orale.

Toxicité aiguë (voie orale) : Aucune classification.

Toxicité aiguë (contact cutanée) : Aucune classification

Toxicité aiguë (inhalation) : Aucune classification.

Données DL50 et CL50 :

Aucune information supplémentaire disponible

Corrosion/irritation de la peau : Aucune classification.

Lésions/irritation oculaires : Aucune classification.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Aucune classification.

Mutagenicité des cellules reproductrices : Aucune classification.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour des organes ciblés spécifiques (expositions répétées) : Aucune classification.

Toxicité de la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître (voie orale).

Toxicité pour des organes ciblés spécifiques : seule exposition : Aucune classification.

Risque lié à l'aspiration : Aucune classification.

Symptômes ou blessures après inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes ou blessures suivant un contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes ou blessures après un contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes ou blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître (voie orale).

11.2. Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données DL50 et CL50 :

Huiles lubrifiantes (pétrole), usées, hydrotraitées (64742-58-1)	
DL50 Rat (voie orale)	> 2 000 mg/kg (Source : IUCLID)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 4 480 mg/kg (Source : IUCLID)
Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-86-0)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5 000 mg/kg (Source : JAPAN_GHS)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 2 000 mg/kg (Source : IUCLID)
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5 000 mg/kg (Source : JAPAN_GHS)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 2 000 mg/kg (Source : NLM_CIP)
Acide isooctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine (68784-17-8)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5 000 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 2000 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
Triazole de tolyle (29385-43-1)	
DL50 Rat (voie orale)	675 mg/kg (Source : NZ_CCID)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 4 000 mg/kg (Source : EPA_HPVS)
CL50 Rat (inhalation)	> > 1.73 mg/l (Durée d'exposition : 1 h, Source : EPA_HPVS)

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Écologie – Générale : Aucune classification.

Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-86-0)	
CL50 Poisson 1	> 5 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : oncorhynchus mykiss, Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : daphnia magna)

ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1)	
CL50 Poisson 1	> 5 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : oncorhynchus mykiss, Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : daphnia magna)
Acide isooctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine (68784-17-8)	
CL50 Poisson 1	> 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique]) Source : ECHA)
Triazole de tolyle (29385-43-1)	
CL50 Poisson 1	180 mg/l
CL50 – Autres organismes aquatiques 1	55 mg/l
Concentration sans effets observables (CSEO) chronique chez les crustacés	10 mg/l
Concentration sans effets observables (CSEO) chronique pour les algues	1,18 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

ATF Multi-véhicule Performance Plus	
Persistance et dégradabilité	Non établi(e).

12.3. Potentiel bioaccumulatif

ATF Multi-véhicule Performance Plus	
Potentiel bioaccumulatif	Non établi(e).

Triazole de tolyle (29385-43-1)	
Coefficient de partage : n-octane/eau (log Koc)	(1,079 - <=1,083 - à 25 °C/77 °F) (à pH 7-<=8)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets indésirables

Autres informations : Éviter de relâcher dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Matériaux de rebut : Éviter de relâcher dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément à la réglementation DOT

Non réglementé pour le transport

14.2. Conformément à la réglementation IMDG

Non réglementé pour le transport

14.3. Conformément à la réglementation IATA

Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément à la réglementation TDG

Non réglementé pour le transport

SECTIONS 15 : INFORMATION DE RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation fédérale américaine

ATF Multi-véhicule Performance Plus	
Classes de risques – SARA Section 311/312	Dangers pour la santé – Cancérogénicité Dangers pour la santé – Toxicité de la reproduction
Huiles lubrifiantes (pétrole), usées, hydrotraîtées (64742-58-1)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	

ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-86-0)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Acide isooctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine (68784-17-8)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Triazole de tolyle (29385-43-1)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Étiquette réglementaire TSCA de l'EPA	TP - TP – indique une substance qui fait l'objet d'une proposition de règle d'essai en vertu de la section 4 de la TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques).

15.2. Réglementation des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques ne figurent sur aucune liste fédérale américaine, ou la divulgation de ses composants chimiques n'est pas obligatoire.

15.3. Réglementation du Canada

Huiles lubrifiantes (pétrole), usées, hydrotraîtées (64742-58-1)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-86-0)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Acide isooctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine (68784-17-8)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Triazole de tolyle (29385-43-1)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, NOTAMMENT LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

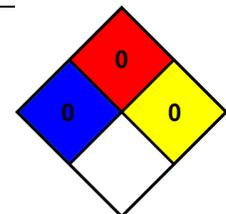
Date de préparation ou de dernière révision : 24/04/2025

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de l'OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada DORS/2022-272.

Phrases du SGH en texte intégral :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel si le produit est ingéré ou s'il pénètre dans les voies respiratoires.
H320	Provoque une irritation oculaire.
H332	Nocif en cas d'inhalation.
H350	Peut causer le cancer
H361	Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
H401	Dangereux pour la vie aquatique.
H411	Dangereux pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

- Risques à la santé – NFPA** : 0 – Matières qui, dans des conditions d'urgence, ne présenteraient aucun danger autre que celui des matières combustibles ordinaires.
- Risques d'incendie – NFPA** : 0 – Matériaux qui ne brûlent pas dans des conditions ordinaires d'incendie, notamment les matériaux intrinsèquement incombustibles tels que le béton, la pierre et le sable.
- Risques de réactivité – NFPA** : 0 – Matériaux qui, en eux-mêmes, sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie.



ATF Multi-véhicule Performance Plus

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mars 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Glossaire des abréviations de source de données

ATSDR : Agency for Toxic Substances and Disease Registry (Agence pour le registre des substances toxiques et des maladies) (Département de la Santé et des Services Sociaux des États-Unis)

AU_WES: WES Australie

CHEMVIEW : ChemView (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])

EC_RAR : European Commission Renewal Assessment Report (Rapport d'évaluation du renouvellement de la Commission européenne)

EC_SCOEL: European Commission Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (Comité scientifique de la Commission européenne en matière de limites d'exposition professionnelle)

ECETOC: European Centre for Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals Reports (Rapports du Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)

ECHA_API : European Chemicals Agency API (API de l'Agence européenne des produits chimiques)

ECHA_RAC : ECHA Committee for Risk Assessment (Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques)

EFSA : European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)

EPA : Agence de protection de l'environnement des États-Unis

EPA_AEGL : Acute Exposure Guideline Levels (Guide de seuils d'exposition aiguë) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])

EPA_FIFRA : Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act Reregistration Eligibility Decision (Décision d'admissibilité à la réhomologation en vertu de la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])

EPA_HPVC : High Production Volume Chemicals (Substances chimiques produites en grande quantité) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])

EPA_TRED : Risk Assessment for Tolerance Reassessment Eligibility Decision (Évaluation des risques pour la décision d'admissibilité à la réévaluation de la tolérance) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])

EU_CLH : European Union Harmonised Classification and Labelling Proposal (Proposition de classification et d'étiquetage harmonisés de l'Union européenne)

EU_RAR : European Union Risk Assessment Report (Rapport d'évaluation des risques de l'Union européenne)

FOOD_JOURN : Food Research Journal (1956)

IARC : The International Agency for Research on Cancer (Le Centre international de recherche sur le cancer)

IDLH : National Institute for Occupational Health and Safety Immediately Dangerous to Life or Health Value Profiles (Profils de valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé de l'Institut national de la santé et de la sécurité au travail)

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale d'informations uniformes sur les produits chimiques)

JAPAN_GHS : Japan GHS Basis for Classification Data (Base de données de classification du SGH au Japon)

JP_J-CHECK : Japan J-Check (base de données J-Check du Japon)

KR_NIER : South Korea National Institute of Environmental Research Evaluations (Évaluation de l'Institut national sud-coréen de recherche environnementale)

NICNAS : Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (Système national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels)

NIOSH : National Institute for Occupational Health and Safety (Institut national de la santé et de la sécurité au travail) (Département de la Santé et des Services Sociaux des États-Unis)

NLM_CIP : National Library of Medicine ChemID plus database (Base de données ChemID plus de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)

NLM_HSDB : National Library of Medicine Hazardous Substance Data Bank

(Banque de données sur les substances dangereuses de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)

NLM_PUBMED : National Library of Medicine PubMed plus database (Base de données PubMed plus de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)

NTP : National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)

NZ_CCID : New Zealand Chemical Classification and Information Database (Base de données sur la classification et les informations chimiques de la Nouvelle-Zélande)

OECD_EHSP : Environment, Health, and Safety Publication (Publication sur l'environnement, la santé et la sécurité [Organisation de coopération et de développement économiques])

OECD_SIDS : Screening Information Data Sets (Ensembles de données d'information sur le dépistage [Organisation de coopération et de développement économiques])

WHO : World Health Organization (Organisation mondiale de la Santé)

Les informations contenues dans le présent document sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances et sont conçues uniquement comme des conseils pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet du produit. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit et doit déterminer la qualité et l'adéquation du produit pour son utilisation. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quelle qu'elle soit, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier ou autre, et décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages accessoires, consécutifs ou autres découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit. Les informations fournies ne concernent que le matériau spécifique fourni et peuvent ne pas être valables si elles sont utilisées en combinaison avec d'autres matériaux ou processus, sauf indication contraire.

SGH FDS 2024 A. d. N. (Can., É.-U.)